

Nombre de membres :

- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 17
- pouvoirs : 4
- absents : 2
- prenant part à la délibération : 21

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

**Date de la convocation :** 15 juin 2022 - **Date de l'affichage :** 24/06/2022

**Présents :**

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

**Procuration(s) :**

GASIGLIA Éric à Anaïs RUY-BERGEON, GROS Vincent à Brigitte COULET, LE BONNIEC Maria à Jean-Jacques ESTEBAN, VOISIN Nicolas à Dominique LONVIS.

**Absent(s) absent(s) :**

MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane

**M. Pascal CONGE est désigné secrétaire de séance.**

### Délibération n°2022\_21 : Compte-rendu des décisions prises depuis la séance du conseil municipal en date du 13 avril 2022

**Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises, depuis la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2022, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Fournisseurs ou bénéficiaires	Montant	Durée
2022_08	22/04/2022	Acquisition de biens par voie de préemption – Espaces naturels sensibles	Parcelles AI300, AI301, AI303, AI304, AI305, AI306, AI307, AI312 et AI313 – Lieu-dit « le Pioch » « les Ranquets »	13 140 m <sup>2</sup> à 1.50€/m <sup>2</sup> soit 19700€	
2022_09	28/04/2022	Sollicitation, Fonds de concours – Cantine Espace Castan	CCPL	16 661.71€ HT soit 19 994.05€ TTC	
2022_10	12/05/2022	Retrait de la décision 2022_08	Interdiction de fractionner les parcelles		
2022_11	23/05/2022	Signature d'une convention de prêt	Association RICHARME	Gratuit (valeur 16 840.00€)	Du 31 mai au 05 septembre 2022

		d'œuvres artistiques (11 tableaux, 10 palettes et 06 carnets)			
2022_12	23/05/2022	Convention financière (achat groupé dans le cadre du concours photo l'œil et le cœur 2022)	Commune de Boisseron	30€	
2022_13	24/05/2022	Signature d'une convention de prêt de 3 vitrines	Direction du Livre et de la Lecture Publique Départementale	Gratuit (valeur totale 800.00€)	25 mai au 05 septembre 2022

### Le conseil municipal prend acte

M. le Maire  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

